

SOLOCAL GROUP

Société anonyme

204, rond-point du Pont de Sèvres

92100 Boulogne Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023

Auditex

Membre du réseau Ernst & Young Global Limited

Tour First, TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

S.A.S. à capital variable
377 652 938 R.C.S. Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la compagnie régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la compagnie régionale de Versailles et du Centre

SOLOCAL GROUP

Société anonyme

204, rond-point du Pont de Sèvres

92100 Boulogne Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023

Aux actionnaires de la société SOLOCAL GROUP,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés condensés semestriels de la société SOLOCAL GROUP, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés condensés semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés condensés semestriels avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude sur la continuité d'exploitation décrite dans la note 1.5 de l'annexe aux comptes consolidés condensés semestriels.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés condensés semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés condensés semestriels.

Paris-La Défense, le 28 juillet 2023

Les commissaires aux comptes

AUDITEX
Membre du réseau Ernst & Young Global Limited

Mohamed MABROUK

DELOITTE & ASSOCIES



Stéphane RIMBEUF



Comptes consolidés Condensés au 30 juin 2023

Conseil d'administration du 26 juillet 2023

Solocal Group

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 131 906 654 euros
Siège social : 204, rond-point du Pont de Sèvres - 92100 Boulogne Billancourt
R.C.S. Nanterre 552 028 425

Comptes consolidés condensés au 30 juin 2023

<i>(Montants en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)</i>	Notes	Période close le 30 juin 2023	Période close le 30 juin 2022
Chiffre d'affaires	5.1	186 018	201 204
Charges externes nettes		(60 492)	(55 170)
Frais de personnel		(92 536)	(90 345)
Coûts de restructuration		(422)	883
EBITDA		32 568	56 572
Dépréciations et amortissements	4	(27 140)	(27 760)
Résultat d'exploitation		5 428	28 812
Produits financiers		350	535
Charges financières		(17 166)	(14 888)
Résultat financier	6.1	(16 816)	(14 353)
Résultat avant impôt des activités poursuivies		(11 389)	14 459
Impôt sur les sociétés	9	(12 172)	(3 832)
Résultat net de la période		(23 560)	10 627
Résultat net des activités poursuivies de la période attribuable aux :			
- Actionnaires de SoLocal Group		(23 560)	10 627
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat net des activités abandonnées de la période attribuable aux :			
- Actionnaires de SoLocal Group		-	-
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat des activités poursuivies de la période par action attribuable aux actionnaires de SoLocal Group (en euros)			
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions moyen pondéré			
- de base	10	(0,18)	0,08
- dilué		(0,18)	0,08
Résultat des activités abandonnées de la période par action attribuable aux actionnaires de SoLocal Group (en euros)			
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions moyen pondéré			
- de base	10	-	-
- dilué		-	-

Etat du résultat global consolidé

(Montants en milliers d'euros)

	Notes	Période close le 30 juin 2023	Période close le 30 juin 2022
Report résultat de la période		(23 560)	10 627
Réserves écarts actuariels IFC :			
- Montant brut	7	(520)	16 713
- Impôt différé		134	(4 358)
- Montant net d'impôt		(386)	12 355
Ecarts de conversion des activités à l'étranger		-	-
Total autres éléments du résultat global net d'impôt		(386)	12 355
Résultat global total net d'impôt		(23 946)	22 982
Résultat global total attribuable aux :			
- Actionnaires de SoLocal Group		(23 946)	22 982
- Participation ne donnant pas le contrôle		-	-

Etat de la situation financière consolidée

(Montants en milliers d'euros)	Notes	Période close le 30 juin 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022	Période close le 30 juin 2022
Actif				
Goodwill net		86 489	86 489	86 489
Immobilisations incorporelles nettes		54 777	61 480	65 669
Immobilisations corporelles nettes		10 097	11 625	12 926
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location		40 026	41 642	47 742
Autres actifs financiers non courants		8 653	7 977	8 324
Impôts différés actifs	9	0	11 336	38 897
Total des actifs non courants		200 042	220 549	260 046
Créances clients nettes	5.2	50 791	55 388	58 589
Autres actifs courants		17 386	20 673	24 996
Créances d'impôt sur les sociétés		2 379	3 118	4 699
Charges constatées d'avance		4 922	3 140	5 372
Autres actifs financiers courants		-	185	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2	63 267	70 786	82 344
Total des actifs courants		138 744	153 291	175 999
Total actif		338 787	373 840	436 047
Passif				
Capital social		131 907	131 907	131 716
Prime d'émission		1 042 010	1 042 010	1 042 010
Réserves		(1 365 093)	(1 361 855)	(1 361 669)
Résultat de la période attribuable aux actionnaires		(23 560)	(3 251)	10 627
Autres éléments du résultat global		(34 318)	(33 896)	(34 068)
Actions propres		(5 316)	(5 474)	(5 454)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SoLocal Group	10	(254 371)	(230 559)	(216 838)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
Total capitaux propres		(254 371)	(230 559)	(216 838)
Dettes financières non courantes	6.2	5 000	181 521	224 789
Obligations locatives à plus d'un an		37 109	43 499	50 781
Avantages du personnel - non courants		53 973	54 378	57 626
Provisions - non courantes		196	189	1 105
Impôts différés passifs		-	-	-
Total des passifs non courants		96 278	279 588	334 301
Dettes financières courantes	6.2	229 913	47 311	14 831
Obligations locatives à moins d'un an		19 096	16 537	17 606
Provisions - courantes	7	25 563	26 277	25 830
Passifs sur contrats		83 751	88 893	101 375
Dettes fournisseurs	8	46 038	50 132	51 537
Avantages du personnel - courants		33 948	36 499	36 129
Autres passifs courants		58 295	59 009	70 171
Dettes d'impôt sur les sociétés		276	154	1 106
Total des passifs courants		496 880	324 812	318 584
Total passif		338 787	373 840	436 047

Etat de variation des capitaux propres consolidé

Nombre de titres en circulation		Nombre de titres en circulation	Capital social	Prime d'émission	Résultat et réserves	Ecart actuariels	Réserve de conversion	Actions propres	Capitaux propres part du Groupe	Participati on ne donnant pas le contrôle
131 384 582	Solde au 1 janvier 2022		131 694	1 039 994	(1 359 734)	(45 768)	(673)	(5 496)	(239 982)	(0)
	Résultat de la période				(3 251)				(3 251)	
	Autres éléments du résultat global, net d'impôt					12 483	62		12 545	
	Résultat global de la période, net d'impôt				(3 251)	12 483	62		9 294	
190 800	Rémunération en actions		192		(85)				107	
-	Opérations sur capital									
21 389	Obligations convertibles (MCB)		20	2 016	(2 036)				(0)	
(131 055)	Achats/Ventes d'actions propres							22	22	
	Autres variations									
131 465 716	Solde au 31 décembre 2022		131 907	1 042 010	(1 365 106)	(33 285)	(611)	(5 474)	(230 559)	(0)
131 465 716	Solde au 1 janvier 2023	131 465 716	131 907	1 042 010	(1 365 106)	(33 285)	(611)	(5 474)	(230 559)	(0)
	Résultat global total de la période				(23 560)				(23 560)	
	Autres éléments du résultat global, net d'impôt					(386)	(36)		(422)	
	Résultat global de la période, net d'impôt				(23 560)	(386)	(36)		(23 982)	
	Rémunération en actions				13				13	
-	Opérations sur capital									
(25 645)	Obligations convertibles (MCB)									
	Achats/Ventes d'actions propres	(25 645)						158	158	
	Autres variations									
131 440 071	Solde au 30 juin 2023	131 440 071	131 907	1 042 010	(1 388 654)	(33 671)	(647)	(5 316)	(254 370)	(0)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	Notes	Période close le 30 juin 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022	Période close le 30 juin 2022
Résultat net		(23 560)	(3 251)	10 626
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations et écarts d'acquisition		23 001	54 858	26 485
Variation des provisions		1 168	(326)	(1 686)
Éléments de juste-valeur		2 785	3 553	2 661
Rémunération en actions		13	107	101
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs		129	254	418
Produits et charges d'intérêts	6	16 363	23 482	10 836
Charge d'impôt de l'exercice	9	12 007	33 355	3 939
Diminution (augmentation) des créances clients		796	(2 616)	(3 223)
Augmentation (diminution) des passifs sur contrat		(5 141)	(11 515)	968
Diminution (augmentation) des autres créances		3 661	3 228	(2 814)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		(8 123)	(6 461)	(5 271)
Augmentation (diminution) des autres dettes		(2 453)	(17 066)	(3 783)
Variation du besoin en fonds de roulement	2.1.4	(11 260)	(34 430)	(14 122)
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés nets		(5 965)	(19 525)	(9 062)
Impôt sur les sociétés décaissé		360	(4 465)	(2 166)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		15 040	53 612	28 032
Acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2.1.5	(11 391)	(31 347)	(15 269)
Acquisitions de titres de participation nettes de la trésorerie acquises et cessions de titres de participation		-	136	(14)
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement		(11 391)	(31 211)	(15 283)
Augmentation (diminution) des emprunts		(2 000)	(14 000)	(2 000)
Mouvements sur actions propres		-	-	-
Augmentations et réductions de capital en trésorerie		-	-	-
Remboursement de la dette sur obligations locatives		(9 132)	(17 914)	(8 694)
Autres flux liés aux opérations de financement		-	50	50
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(11 132)	(31 864)	(10 644)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		(33)	21	12
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		(7 516)	(9 443)	2 117
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture		70 786	80 230	80 229
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à la clôture	6	63 269	70 786	82 345

Notes aux comptes consolidés condensés au 30 juin 2023

Note 1 – Base de préparation des états financiers consolidés

Solocal Group est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises.

Le siège de la Société est domicilié au 204 rond-point du Pont de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt (France) et opère dans le secteur du marketing & de la communication digitale locale. Elle a été constituée en 2000 et les titres de Solocal Group sont cotés à la bourse de Paris (Euronext) depuis 2004 (LOCAL).

Les états financiers consolidés condensés du Groupe au 30 juin 2023 ainsi que les notes y afférentes ont été établis sous la responsabilité de Hervé Milcent, Directeur général de Solocal Group, et ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Solocal Group en date du 26 juillet 2023.

Les comptes consolidés condensés sont présentés en euros arrondis au millier le plus proche.

1.1 Principes et méthodes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés condensés du groupe Solocal au 30 juin 2023 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS approuvées par l'Union Européenne à la date de clôture et d'application obligatoire à cette date.

Les comptes consolidés condensés semestriels au 30 juin 2023 sont établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » qui permet de présenter une sélection de notes annexes. Ces comptes consolidés condensés doivent donc être lus conjointement avec les comptes consolidés de l'exercice 2022.

L'ensemble des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2023 sont disponibles sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante :

<https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002>

1.2 Normes IFRS

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 30 juin 2023 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022.

Nouvelles normes, amendements ou interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023

Les nouvelles normes et/ou amendements aux normes IFRS adoptés par l'Union européenne, qui sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023 sont les suivants :

- Amendements d'IAS 1 et du guide d'application pratique de la matérialité : Informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- Amendements à IAS 8 : Définition d'une estimation comptable ;
- Amendements d'IAS 12 : Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction.

Les textes ci-dessus ainsi que les autres textes d'application obligatoire dans l'Union européenne au 1^{er} janvier 2023 sont sans impact sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants, adoptés par l'Union européenne mais dont l'entrée en vigueur est postérieure à l'exercice 2023 :

- Amendements d'IAS 1 : Classification des passifs en courant et non courant et passifs non courants assortis de clauses restrictives ;
- Amendement d'IFRS 16 : Dettes de location dans le cadre d'un contrat de cession-bail.

1.3 Autres informations

Saisonnalité

Les activités du Groupe ne sont pas soumises à des effets de saisonnalité.

Estimations et jugements

L'établissement des comptes consolidés condensés au 30 juin 2023 conformément aux normes IFRS conduit la direction du Groupe à réaliser des estimations et émettre des jugements, qui peuvent avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs et passifs à la date de préparation des états financiers et avoir une contrepartie dans le compte de résultat.

Estimations :

Les estimations sont destinées à donner une appréciation raisonnable des dernières informations fiables disponibles sur un élément incertain. Elles sont révisées pour refléter les changements de circonstances, les nouvelles informations disponibles et les effets d'expérience. Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective. Les estimations significatives de la Direction Générale portent sur les éléments suivants :

- Hypothèses actuarielles des régimes à prestations définies ;
- Méthode d'amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- Appréciation, dans le cadre de la comptabilisation et de l'estimation des provisions, de la probabilité de règlement et du montant de l'obligation, de l'échéancier attendu des paiements futurs ;
- Détermination, dans le cadre des tests d'impairment des actifs non financiers, de la durée et du montant des flux de trésorerie futurs ainsi que des taux d'actualisation et de croissance perpétuelle intervenant dans le calcul de la valeur d'utilité des actifs testés ;
- Détermination du montant des flux de trésorerie prévisionnels pour les 12 prochains mois, dans le cadre de l'appréciation de l'hypothèse de continuité d'exploitation ;
- Détermination du montant des pertes reportables activables au regard de l'estimation des profits taxables futurs.

Jugements :

Les jugements résultent de processus d'analyse destinés à qualifier des éléments, des transactions ou des situations. La révision d'un jugement constitue un changement d'estimation comptabilisé de manière prospective, sauf si cette révision constitue une correction d'erreur. Les jugements significatifs de la Direction Générale reposent sur les éléments suivants :

- Appréciation des critères prévus par la norme IAS 38 permettant la comptabilisation des immobilisations incorporelles liées au développement.
- Affectation de certaines transactions par nature dans le compte de résultat.

La direction a réalisé ses estimations sur la base de l'expérience passée et sur un ensemble d'autres hypothèses jugées raisonnables au regard des circonstances afin d'évaluer les valeurs à retenir pour les actifs et passifs du Groupe. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir un impact significatif sur ces évaluations.

Les éléments qui font l'objet d'estimations au 1er semestre 2023 sont de même nature que celles décrites au 31 décembre 2022 dans les comptes consolidés. La Direction révisé ces estimations lorsqu'elle identifie de nouveaux événements à prendre en compte ou en cas de changement des circonstances sur lesquelles ces hypothèses étaient fondées.

1.4 Événements significatifs de la période

Le 7 juin 2023, Solocal Group a annoncé son intention d'engager des discussions avec ses créanciers financiers et a sollicité l'accord des porteurs d'Obligations et de Mini Bond pour différer au 30 septembre 2023 le paiement des coupons dus au 15 juin et au 15 septembre 2023.

Ce report a été accepté en date du 13 juillet 2023 (cf. communiqué de presse à la même date), soit pendant la période de remédiation qui s'étendait du 15 juin au 15 juillet 2023.

Néanmoins, dans la mesure où cet accord n'a pas été obtenu en date du 30 juin 2023, et conformément à la norme comptable IAS1, l'ensemble de la dette obligataire a été présentée en « courant » dans les comptes consolidés du Groupe. Le même traitement a été appliqué au RCF du fait d'une clause de défaut croisé.

L'obtention de l'accord postérieurement au 30 juin 2023 a pour conséquence le réajustement de la maturité des dettes à leurs échéances contractuelles à savoir 31 mars 2025 pour la dette obligataire. S'agissant de la dette RCF, Solocal Group a notifié les prêteurs RCF conformément à la documentation contractuelle pour leur proposer un remboursement en actions de leur créance en septembre 2023, étant précisé qu'en cas de refus de leur part, la maturité de la dette RCF est automatiquement étendue d'une année supplémentaire. Les prêteurs RCF contestent cette extension de maturité considérant que cette option ne pouvait pas leur être proposée compte tenu notamment du cours de bourse de l'action Solocal Group. En application de la documentation contractuelle, Solocal Group considère que, dans ces circonstances, la maturité de la dette RCF est reportée au 30 septembre 2024.

Les discussions avec les créanciers financiers devraient débuter au mois de septembre 2023 sur la base d'un plan stratégique en cours d'élaboration.

1.5 Continuité d'exploitation

Au 30 juin 2023, la position de trésorerie du Groupe s'élève à 63 millions d'euros.

Les comptes consolidés semestriels 2023 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation après examen des prévisions de trésorerie établies par la société pour les douze prochains mois. Ces prévisions tiennent compte du fait que les échéances de la dette RCF et de la dette obligataire (mentionnées au §1.4) sont postérieures à cette date.

Toutefois, Solocal attire l'attention sur la maturité de sa dette et les risques liés à son refinancement. En effet, la dette présente deux principales échéances : 34m€ à fin septembre 2024 pour la dette de RCF et 195m€ à mars 2025 pour les emprunts obligataires. Solocal considère donc que le facteur de risque lié au refinancement est accru.

Cette situation crée une incertitude significative sur la continuité d'exploitation. Si le Groupe n'était pas en mesure de faire face ou, le cas échéant, renégocier les échéances du RCF et des emprunts obligataires, il pourrait ne plus être en mesure de réaliser ses actifs et régler ses passifs dans le cadre normal de son activité. Dans ce contexte, le Groupe travaille à différentes options.

1.6 Présentation des états financiers consolidés

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

L'EBITDA est un indicateur alternatif de performance correspondant au résultat d'exploitation avant prise en compte des dépréciations et amortissements.

Note 2 – Notes annexes aux comptes consolidés

2.1 Indicateurs alternatifs de performance

Afin de suivre et d'analyser la performance financière du Groupe et celle de ses différentes gammes de produits, la direction du Groupe utilise des indicateurs alternatifs de performance, indicateurs financiers non définis dans les IFRS. Une réconciliation avec les agrégats des états financiers consolidés IFRS est présentée dans cette note.

2.1.1 Carnet de commande et ventes

Le carnet de commandes correspond aux ventes telles que validées et engagées par les clients à la date de clôture. S'agissant des produits en mode abonnement seule la période d'engagement en cours est considérée.

Concernant les ventes, il s'agit des prises de commandes réalisées par la force de vente, et devant donner lieu à une prestation effectuée par le Groupe pour ses clients. Les ventes sont nettes des annulations.

	Période close le 30 juin 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022	Période close le 30 juin 2022
En millions d'euros			
Digital	221,6	243,5	243,5
Carnet de commandes début de période	221,6	243,5	243,5
Digital	177,5	380,4	197,3
Ventes	177,5	380,4	197,3
Digital	(2,1)	(2,4)	0,4
Annulations	(2,1)	(2,4)	0,4
Digital	(186,0)	(400,0)	(201,2)
Chiffre d'affaires	(186,0)	(400,0)	(201,2)
Digital	211,0	221,6	239,9
Carnet de commandes fin de période	211,0	221,6	239,9

2.1.2 EBITDA récurrent

L'EBITDA récurrent correspond à l'EBITDA avant prise en compte des éléments définis comme non récurrents.

Les éléments non récurrents sont des produits et charges en nombre très limités, inhabituels, anormaux et peu fréquents et de montants particulièrement significatifs. Ils correspondent notamment à des charges ou produits de restructuration : il s'agit des éléments correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée. Sur le 1^{er} semestre 2023, les éléments non récurrents s'élèvent à une charge nette de (1,4) million d'euros contre un produit de 0,8 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2022.

Au cours du 1^{er} semestre 2023, l'EBITDA récurrent du groupe s'élève à 34 millions d'euros et représente 18,3% du chiffre d'affaires du groupe contre 55,8 millions d'euros (27,7% du chiffre d'affaires) sur le 1^{er} semestre 2022.

2.1.3 Marge Brute des activités poursuivies

En millions d'euros	Période close le 30 juin 2023	Période close le 30 juin 2022	Variation
Chiffre d'affaires	186,0	201,2	-7,5%
<i>Masse salariale</i>	-7,9	-6,8	16,2%
<i>Charges externes</i>	-15,1	-14,2	6,3%
Total Coûts variables	-23,0	-20,9	10,0%
Marge Brute	163,0	180,3	-9,6%

2.1.4 Besoin en fonds de roulement

En millions d'euros	Période close le 30 juin 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022	Période close le 30 juin 2022
+ Créances clients nettes	50,8	55,4	58,6
+ Autres actifs courants	17,4	20,7	25,0
+ Charges constatées d'avance	4,9	3,1	5,4
- Passifs sur contrats	(83,8)	(88,9)	(101,4)
- Dettes fournisseurs	(46,0)	(50,1)	(51,5)
- Autres passifs courants	(91,3)	(93,5)	(103,5)
Besoin en fonds de roulement	(148,0)	(153,3)	(167,4)

2.1.5 Investissements courants

En millions d'euros	Période close le 30 juin 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022	Période close le 30 juin 2022
Logiciels développés en interne	11,4	29,9	
Investissements incorporels et corporels	0,0	1,9	15,3
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	5,7	4,2	3,1
Investissements courants	17,2	36,0	18,5

2.2 Information par secteur

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle est présentée en conformité avec le reporting interne du Groupe utilisé par la direction générale pour mesurer la performance financière des secteurs et allouer les ressources.

Depuis l'arrêt de l'activité « imprimés » en novembre 2020, le groupe ne dispose que d'un seul secteur opérationnel. Il s'agit du secteur « Digital » dont l'activité a généré un chiffre d'affaires des activités poursuivies de 186 millions d'euros sur le premier semestre 2023. Elle se décompose en plusieurs offres :

- L'offre Connect permet aux TPE et PME de piloter leur présence digitale sur PagesJaunes et l'ensemble du Web (plusieurs dizaines de médias au total dont Google, Facebook, Bing, Tripadvisor, Instagram, etc.) en quelques clics, en temps réel et en toute autonomie, via une application mobile unique, ou une interface web. Cette offre facilite par ailleurs la gestion des interactions entre les professionnels et leurs clients grâce à plusieurs fonctionnalités relationnelles (messagerie instantanée, formulation de devis, prise de rendez-vous, Click & Collect...). Connect représente un chiffre d'affaires de 50,5 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2023 et est commercialisée en mode abonnement avec renouvellement automatique.
- L'offre Booster permet aux entreprises d'accroître leur visibilité digitale au-delà de leur présence naturelle sur l'ensemble du Web, dans une logique de développement des parts de marché locales. Cette offre intègre entre autres le service Référencement Prioritaire lancé au troisième trimestre 2019 et représente un chiffre d'affaires de 106,3 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2023.
- S'agissant de la gamme Sites, Solocal propose à ses clients d'assurer la création et le référencement de leur site, selon différents niveaux de budget, toujours en mode abonnement avec renouvellement automatique. Cette offre représente un chiffre d'affaires de 29,2 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2023.

Les gammes Connect et Booster se déclinent également pour les Grands Comptes à réseaux

2.2.1 Par gammes de produits

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats en fonction des gammes de produits:

Chiffre d'affaires selon les gammes de produits

En millions d'euros	Période	Période	Variation
	close le 30 juin 2023	close le 30 juin 2022	
Offre Connect	50,5	47,5	6,2%
Offre Booster	106,3	123,2	-13,7%
Sites Internet	29,2	30,5	-4,2%
Chiffre d'affaires total	186,0	201,2	-7,5%

Dans le cadre de la communication du chiffres d'affaires, la décomposition par gammes de produits comme axe d'analyse de l'activité, a été retenue par la Direction.

2.2.2 Par zone géographique

Le chiffre d'affaires est présenté sur la base de la localisation géographique des clients. Les actifs employés, les investissements incorporels et corporels bruts sont présentés par zone :

<i>(Montants en millions d'euros)</i>	Période close le 30 juin 2023	Période close le 30 juin 2022
Chiffre d'affaires	186,0	201,2
- France	186,0	201,2
- Autres	0,0	0,0
Actifs	338,8	433,8
- France	334,3	428,3
- Autres	4,4	5,4

Note 3 – Principes de consolidation

3.1 Analyse du contrôle

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les opérations et les soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération lors de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercé sur l'entité.

3.2 Evolution du périmètre de consolidation

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise en droit ou en fait, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur valeur de marché à la date de prise de contrôle ; la différence entre le coût de la prise de contrôle et la quote-part du Groupe dans la valeur de marché de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en écart d'acquisition. Le coût de la prise de contrôle est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition.

La différence entre la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis postérieurement à la prise de contrôle et le prix payé pour leur acquisition est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres.

2023

Néant

2022

La société Page Jaunes Finance & Co est sorti du périmètre de consolidation sur l'exercice suite à sa liquidation.

Note 4 – Dépréciation des éléments d'actifs immobilisés

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe.

Au 30 juin 2023, il n'y a eu aucune perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles.

Note 5 – Chiffre d'affaires et créances clients

5.1 Chiffre d'affaires

Le Groupe Solocal commercialise des produits et services de communication locale sous forme digitale. L'activité Digital comprend différents types d'offres regroupées au sein de trois gammes de produits : Connect, Booster et les Sites internet.

Le chiffre d'affaires issu des activités du Groupe est reconnu de manière différenciée en fonction de la nature de la prestation et donc du type de produits. Le chiffre d'affaires au 30 juin 2023 s'élève à 186 millions d'euros contre 201,2 millions d'euros au 30 juin 2022.

Le chiffre d'affaires est reconnu selon la norme IFRS 15 que le groupe Solocal applique depuis le 1^{er} janvier 2018. A l'exception de notre gamme de sites, sur laquelle nous identifions deux obligations de performance, l'ensemble des autres produits ne sont soumis qu'à une seule obligation.

Les offres du Groupe Solocal sont regroupées en deux grandes gammes :

- Les produits liés aux services digitaux (Présence, publicité digitale et nouveaux services) proposés sur une période de 12 ou 24 mois renouvelables et les offres de publicité digitale qui correspondent à des prestations ponctuelles ou des campagnes.
- Les sites qui sont élaborés pour être mis à la disposition des clients pour une période contractuelle de 12 ou 24 mois.

Reconnaissance du chiffre d'affaires par gamme de services

- Gamme "Services digitaux (hors Sites)" :

L'application d'IFRS 15 conduit à comptabiliser la totalité de ces offres de façon linéaire sur la durée des contrats en ligne avec le transfert de contrôle des services qui s'effectue en continu.

- Gamme « Sites » :

Deux obligations de prestations distinctes sont retenues pour l'offre sites :

1. Frais techniques : Conception du contenu intellectuel sur la durée de conception (comprise entre 30 jours et 120 jours en fonction des produits). La reconnaissance du revenu de cette obligation s'effectue sur la durée de la conception à compter de la date de vente (reconnaissance à l'avancement).
2. Hébergement & maintenance (appelés frais d'espace) : Mise à disposition et mise à jour du site pendant la période contractuelle d'hébergement d'une durée réelle comprise entre 12 et 24 mois. La reconnaissance du revenu de cette obligation s'effectue sur la durée de la période contractuelle d'hébergement à compter de la date de livraison du site au client.

5.2 Créances clients

La décomposition en valeur brute et dépréciation des comptes clients est la suivante :

en milliers d'euros	Période close le 30 juin 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Créances clients brutes	76 320	77 120
Pertes de crédits attendus	(25 529)	(21 732)
Créances clients nettes	50 791	55 388

Les créances clients ont les échéances suivantes :

en milliers d'euros	Total	Non échues	Echues					
			< 30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	> à 360 jours
Créances clients brutes	76 320	27 117	4 215	3 055	2 105	4 438	4 866	30 524
Pertes de crédits attendus	(25 529)	(394)	(61)	(44)	(12)	(1 524)	(2 981)	(20 513)
Créances clients nettes au 30 juin 2023	50 791	26 723	4 154	3 011	2 093	2 914	1 885	10 011

en milliers d'euros	Total	Non échues	Echues					
			< 30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	> à 360 jours
Créances clients brutes	77 120	32 025	5 387	3 023	2 495	3 458	6 536	24 196
Pertes de crédits attendus	(21 732)	(357)	(60)	(34)	(28)	(1 153)	(4 357)	(15 743)
Créances clients nettes au 31 décembre 2022	55 388	31 668	5 327	2 989	2 467	2 305	2 179	8 453

Le portefeuille de créances clients du Groupe ne présente pas de risque de concentration important.

Conformément aux règles et méthodes comptables du Groupe, une revue des créances clients a été réalisée pour identifier celles qui présentent un risque de non-recouvrement. Au cas par cas, des dépréciations de créances clients ont été comptabilisées dans les comptes semestriels en fonction de l'ancienneté des créances, de statistiques historiques ou d'informations communiquées par les agences de crédit.

5.3 Autres actifs courants

Les autres actifs courants sont composés principalement de la TVA à recevoir au 30 juin 2023. L'évolution du poste par rapport au 31 décembre 2022 s'explique principalement par les remboursements de crédits de TVA sur la période ainsi que de l'excédent des organismes sociaux.

5.4 Passifs sur contrats

Les passifs sont principalement constitués au bilan des avances nettes reçues du client dans le cas où la prestation afférente n'a pas encore été rendue mais déjà facturée. Ainsi il s'agit des ventes de produits reconnues ultérieurement en chiffre d'affaires en fonction de la durée de mise en ligne (Services « Digital »).

Les passifs sur contrats s'élèvent à 83,7 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 101,4 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Note 6 - Trésorerie, endettement et instruments financiers

6.1 Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Période close le 30 juin 2023	Période close le 30 juin 2022
Intérêts et assimilés sur actifs financiers	350	535
Dividendes reçus	-	-
Produits financiers	350	535
Intérêts sur dettes financières	(15 717)	(13 878)
Autres frais & honoraires financiers ⁽¹⁾	(416)	(627)
Coût de désactualisation ⁽²⁾	(1 034)	(383)
Charges financières	(17 167)	(14 888)
Gain (perte) de change	(0)	-
Résultat financier	(16 817)	(14 353)

⁽¹⁾ Essentiellement composé de frais courants liés à la gestion de la dette

⁽²⁾ Le coût de désactualisation correspond à l'accroissement, au cours de l'exercice, de la valeur actuelle des engagements de retraite

6.2 Trésorerie, équivalents de trésorerie et endettement net

L'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période close le 30 jun 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Equivalents de trésorerie	0	20 023
Trésorerie	63 267	50 763
Trésorerie nette	63 267	70 786
Valeur nominale des emprunts obligataires	195 432	195 432
Juste valeur des financements	(16 937)	(16 937)
Valeur nominale des lignes de crédit revolving tirées	34 000	34 000
Frais d'émission d'emprunts intégrés au taux d'intérêt effectif des dettes	(4 074)	(4 074)
Amortissement de l'écart de juste valeur et des frais au taux d'intérêt effectif	11 453	8 474
Autres emprunts	9 000	11 000
Intérêts courus non échus sur emprunts	5 958	858
Autres	80	80
Dettes financières courantes et non courantes	234 912	228 833
Obligations locatives courantes et non courantes	56 205	60 036
Endettement financier brut	291 117	288 869
<i>dont courant</i>	<i>249 009</i>	<i>63 848</i>
<i>dont non courant</i>	<i>42 109</i>	<i>225 020</i>
Endettement net	227 850	218 083
Endettement net du groupe consolidé	227 850	218 083

La variation de l'amortissement de l'écart de juste valeur et la comptabilisation des emprunts au cout amorti (méthode du taux d'intérêt effectif) tient compte de l'impact de l'évolution du taux E3M sur l'exercice 2023.

Le 7 juin 2023, Solocal Group a annoncé son intention d'engager des discussions avec ses créanciers financiers et a sollicité l'accord des porteurs d'Obligations et de Mini Bond pour différer au 30 septembre 2023 le paiement des coupons dus au 15 juin et au 15 septembre 2023.

Ce report a été accepté en date du 13 juillet 2023 (cf. communiqué de presse à la même date), soit pendant la période de remédiation qui s'étendait du 15 juin au 15 juillet 2023.

Néanmoins, dans la mesure où cet accord n'a pas été obtenu en date du 30 juin 2023, et conformément à la norme comptable IAS1, l'ensemble de la dette obligataire a été présentée en « courant » dans les comptes consolidés du Groupe. Le même traitement a été appliqué au RCF du fait d'une clause de défaut croisé.

L'obtention de l'accord postérieurement au 30 juin 2023 a pour conséquence le réajustement de la maturité des dettes à leurs échéances contractuelles à savoir 31 mars 2025 pour la dette obligataire. S'agissant de la dette RCF, Solocal Group a notifié les prêteurs RCF conformément à la documentation contractuelle pour leur proposer un remboursement en actions de leur créance en septembre 2023, étant précisé qu'en cas de refus de leur part, la maturité de la dette RCF est automatiquement étendue d'une année supplémentaire. Les prêteurs RCF contestent cette extension de maturité considérant que cette option ne pouvait pas leur être proposée compte tenu notamment du cours de bourse de l'action Solocal Group. En application de la documentation contractuelle, Solocal Group considère que, dans ces circonstances, la maturité de la dette RCF est reportée au 30 septembre 2024.

Les discussions avec les créanciers financiers devraient débiter au mois de septembre 2023 sur la base d'un plan stratégique en cours d'élaboration.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 30 juin 2023, le montant de la trésorerie s'élève à 63,3 millions d'euros.

Evolution des passifs issus des activités de financement

En milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre 2022	Flux de trésorerie		Variation non cash liées à l'amortissement au TIE	Période close au 30 juin 2023
		Entrées	Sorties		
Emprunts obligataires	184 430		-4 419	12 066	192 077
RCF	33 373		-1 308	1 690	33 755
Autres emprunts (BPI)	11 044		-2 254	290	9 081
Total des passifs financiers issus des activités de financement (hors IFRS 16)	228 847	0	-7 980	14 046	234 913

Emission d'obligations

À la suite de la réalisation de la restructuration financière en 2020, la valeur nominale de la dette brute résiduelle du Groupe a été réduite à 168,4 millions d'euros, réaménagée sous la forme d'une émission d'obligations d'un montant de 334.125.321 obligations d'une valeur faciale de 0,5041647472146 € chacune dont le règlement-livraison est intervenu le 5 octobre 2021, réservée aux créanciers au titre du Contrat de Crédits, et dont les principales modalités sont décrites ci-après et restent inchangées sur 2023.

Intérêts :

- Euribor avec taux Euribor 3 mois flooré à 1% + 7% spread payable trimestriellement à terme échu au 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre, en numéraire en totalité à compter du 1^{er} janvier 2022
- Intérêts de retard : 1% de majoration du taux d'intérêt applicable

Engagements financiers:

- le ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée/ EBITDA consolidé) (Consolidated Leverage/ Consolidated EBITDA) doit être inférieur à 3,5:1
- le ratio de couverture des intérêts (EBITDA consolidé/charge d'intérêts nette consolidée) (Consolidated EBITDA/ Consolidated Net Interest Expense), doit être supérieur à 3,0:1 ;
- et si le ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) excède, au 30 juin de l'année précédente, 1,5:1, les dépenses d'investissement (hors opérations de croissance) (Capital Expenditure) concernant Solocal Group et ses Filiales (Subsidiaries) sont limitées à 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Solocal Group et ses filiales (Subsidiaries)

Les covenants sont respectés au 30 juin 2023.

Date de maturité : 15 mars 2025

Cotation : cotation sur la cote officielle de la Bourse de Luxembourg et admission aux négociations sur le marché Euro MTF.

Remboursement anticipé ou rachat :

Solocal Group peut à tout moment et en plusieurs fois, rembourser tout ou partie des Obligations à un prix de remboursement égal à 100 % du montant principal majoré, durant une période de 2,5 années, d'une pénalité de remboursement anticipé dite de non-call correspondant aux intérêts dus allant du 6 août 2020 au 6 février 2023).

Par ailleurs, les Obligations devront faire l'objet d'un remboursement anticipé obligatoire (sous réserve de certaines exceptions) en tout ou partie, en cas de survenance de certains événements, tels qu'un changement de contrôle (Change of Control), une cession d'actifs (Assets Sale), ou la réception de produits nets de dette (Net Debt Proceeds) ou des produits nets de créances (Net Receivables Proceeds). Des remboursements anticipés obligatoires sont également prévus au moyen de fonds provenant d'un pourcentage des flux de trésorerie excédentaires, en fonction du niveau de ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) de la Société.

Les modalités des Obligations contiennent par ailleurs certains engagements de ne pas faire, interdisant à Solocal Group et ses Filiales (Subsidiaries), sous réserve de certaines exceptions, notamment de :

- Supporter un endettement financier supplémentaire ;
- Consentir des sûretés ;
- Procéder au paiement de dividendes ou effectuer des distributions aux actionnaires ; par exception, le paiement de dividendes ou des distributions aux actionnaires sont permis si le ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) n'excède pas 1,0 :1.

L'emprunt obligataire est indirectement garanti par un nantissement portant sur les titres de l'entité Solocal SA détenus par Solocal Group.

Mini Bond :

A la suite de l'arrêté du Plan de Sauvegarde Modifié et de l'homologation d'un protocole de conciliation par le Tribunal de commerce de Nanterre, Solocal Group a émis le 14 août 2020 un emprunt obligataire d'un montant total en principal de 17.777.777 euros, réalisé avec une décote d'environ 10% pour un montant de souscription d'environ 16 millions d'euros.

Les nouvelles obligations, d'une valeur nominale d'un (1) euro, ont en substance les mêmes caractéristiques que les Obligations. Les principaux termes incluent notamment:

Intérêts :

- Euribor avec taux Euribor 3 mois flooré à 1% + 7% spread payable trimestriellement à terme échu au 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre en numéraire en totalité à compter du 1^{er} janvier 2022

Maturité : 15 mars 2025

Cotation : cotation sur euronext.

Les sommes dues au titre de ces obligations sont garanties par un nantissement de compte-titres de cinquième rang relatif aux titres émis par Solocal SA détenus par Solocal Group.

RCF :

Une facilité de crédit revolver de 15 millions avait été signée en février 2020 avec deux partenaires bancaires. La société a travaillé à l'augmentation de cette facilité de crédit, qui a été augmentée de 25 millions le 12 juillet 2020, puis de 10 millions le 6 décembre 2020 pour atteindre 50 millions. Cette facilité de crédit revolver a été intégralement tirée.

Ce RCF reste identique en montant néanmoins ses modalités sont modifiées :

- **Intérêts :** Euribor floor 1% + marge
- **Facility fee:** 3,5% annuel payable au 15 septembre 2022, 30 septembre 2022 et 30 septembre 2023
- **Marge:**

- Jusqu'au 15 septembre 2021 :
 - Tranche de 15 millions d'euros : 4,5%
 - Tranches à 25 millions et 10 millions d'euros : 5%
- A compter du 15 septembre 2021 : 5% pour toutes les tranches
- **Maturité** : 29 septembre 2024 (cf. paragraphe 1.4 sur les évènements significatifs).
- **Amortissement** :
 - Septembre 2021 : 6 millions d'euros payés à la fois en espèces à hauteur de 3 millions d'euros et en actions à hauteur de 3 millions d'euros.
 - Septembre 2022 : 10 millions d'euros payés en trésorerie ou en actions pour un nombre variable d'instruments de capitaux propres à la main de Solocal.
 - Septembre 2024 : Remboursement de la dette résiduelle en trésorerie. Solocal Group a notifié les prêteurs RCF conformément à la documentation contractuelle pour leur proposer un remboursement en actions de leur créance en septembre 2023. Les prêteurs RCF ont considéré que cette option ne pouvait pas leur être proposée compte tenu notamment du cours de bourse de l'action Solocal Group. En application de la documentation contractuelle, Solocal Group considère que dans ces circonstances la maturité de la dette RCF est reportée au 30 septembre 2024.

Instruments financiers inscrits au bilan

Période close le 30 juin 2023	Valeur au bilan	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IFRS 9		Ventilation par niveau au sens IFRS 13		
		Juste valeur par résultat	Coût amorti	Niveau 1 et trésorerie	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Autres actifs financiers non courants	8 653	293	8 360	-	8 653	-
Créances clients nettes	50 791	-	50 791	-	50 791	-
Autres actifs financiers courants	-	-	-	-	-	-
Equivalents de trésorerie	0	-	0	0	-	-
Trésorerie	63 267	-	63 267	63 267	-	-
Actifs financiers	122 711	293	122 418	63 267	59 444	-
Dettes financières non courantes	5 000	-	5 000	-	5 000	-
Dettes financières courantes	229 913	-	229 913	195 432	34 481	-
Dettes fournisseurs	46 038	-	46 038	-	46 038	-
Passifs financiers	280 951	-	280 951	195 432	85 519	-

Période close le 30 juin 2022	Valeur au bilan	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IFRS 9		Ventilation par niveau au sens IFRS 13		
		Juste valeur par résultat	Coût amorti	Niveau 1 et trésorerie	Niveau 2	Niveau 3
(en milliers d'euros)						
Autres actifs financiers non courants	6 994	1 293	5 701	-	6 994	-
Créances clients nettes	58 589	-	58 589	-	58 589	-
Autres actifs financiers courants	1 330	-	1 330	-	1 330	-
Equivalents de trésorerie	20 390	-	20 390	20 390	-	-
Trésorerie	61 954	-	61 954	61 954	-	-
Actifs financiers	149 257	1 293	147 964	82 344	66 913	-
Dettes financières et dérivés non courants	229 789	-	229 789	229 789	-	-
Dettes financières courantes	9 831	-	9 831	-	9 831	-
Dettes fournisseurs	51 537	-	51 537	-	51 537	-
Passifs financiers	291 156	-	291 156	229 789	61 367	-

A la date d'émission, la juste valeur de l'emprunt obligataire et du mini-bond représentaient un montant de 191,7 millions d'euros pour une valeur nominale de 195,4 millions d'euros :

(en milliers d'euros)	Valeur nominale	Cotation au 30/06/2023	Valeur de marché	Courant						Non-courant		Total
				A un an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	5 ans et plus	Total Non courant		
Emprunt obligataire	176 690	37,00%	65 375	176 690	-	-	-	-	-	-	0	176 690
Mini Bond	18 742	-	-	18 742	-	-	-	-	-	-	0	18 742
Prêt bancaire Atout	9 000	-	-	4 000	4 000	1 000	-	-	-	-	5 000	9 000
Ligne de crédit revolving (RCF) *	34 000	-	-	34 000	-	-	-	-	-	-	0	34 000
Sous-total emprunts	238 432		65 375	233 432	4 000	1 000	-	-	-	-	5 000	238 432
Intérêts courus non échus sur emprunts	5 958	NA	-	5 958	-	-	0	-	-	-	0	5 958
Autres	80	NA	-	-	-	-	-	-	80	-	80	80
Obligations locatives	56 205	NA	-	19 096	18 125	15 673	1 689	1 154	468	37 109	56 205	56 205
Dettes financières courantes	62 243			25 054	18 125	15 673	1 689	1 154	548	37 189		62 243

(*) S'agissant de la dette RCF, Solocal Group a notifié les prêteurs RCF conformément à la documentation contractuelle pour leur proposer un remboursement en actions de leur créance en septembre 2023, étant précisé qu'en cas de refus de leur part, la maturité de la dette RCF est automatiquement étendue d'une année supplémentaire.

Le Groupe a classé les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs est composée des niveaux suivants :

- Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables)

Note 7 – Provisions et autres passifs

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif. Les provisions sont classées en courantes lorsque le Groupe ne dispose pas d'une information certaine concernant le calendrier de décaissement. Ainsi, l'ensemble des provisions pour litiges prud'homales figurent en courant.

L'évolution des provisions pour risques et litiges est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde en début de période	Dotation de la période	Reprise de la période (provision non utilisée)	Reprise de la période (provision utilisée)	Variations de périmètre, reclassements et autres	Solde en fin de période
Provisions pour restructuration (2019)						-
Provisions pour restructuration (2018)	1 545					1 545
Provisions pour restructuration (2014)	191			(57)		134
Provisions pour litiges sociaux (*)	21 410	1 900	(1 788)	(652)		20 870
Autres provisions pour risques	3 383	28	(134)	(5)		3 272
Total provisions	26 529	1 928	(1 922)	(714)	-	25 821
- dont non courant	190		-	6		196
- dont courant	26 338	1 928	(1 922)	(720)	-	25 624

(*) La dotation de l'exercice concerne divers litiges sociaux et fiscaux qui ont fait l'objet d'une analyse individuelle par la société et ses conseils et une couverture à hauteur de l'appréciation du risque.

Indemnités de départ à la retraite et engagements similaires

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale, et ce en utilisant des hypothèses

démographiques (turnover du personnel, mortalité, âge de départ à la retraite...) et financières (augmentation future de salaire par catégorie).

Afin de disposer de données à jour, les tables de turnover font l'objet d'un nouveau calcul tous les trois ans en ne retenant, conformément à la norme IAS 19, que les seuls motifs de démission dans le taux de turnover. La mise à jour de ce taux a été réalisée en 2021.

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en médailles du travail évaluées également sur la base d'hypothèses actuarielles.

Impact sur les états financiers du 30 juin 2023

Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, sont comptabilisés pour leur intégralité en autres éléments du résultat global soit un impact négatif net d'impôt différé de 0,3 million d'euros au 30 juin 2023. Le taux d'actualisation retenu dans l'évaluation des engagements au 30 juin 2023, s'élève à 3,60% conformément aux conditions réelles de marché (taux iBoxx AA10+). Il s'élevait à 3,75% au 31 décembre 2022.

Au 30 juin 2023, un produit de 4 millions d'euros au titre des plans de retraite à prestations définies a été constaté dont 1,6 millions d'euros sont liés à l'impact de la réforme des retraites.

En effet, à partir du 1^{er} septembre 2023, l'âge légal de départ à la retraite va être progressivement relevé pour atteindre 64 ans en 2030 tandis qu'il est de 62 ans actuellement. L'effet principal de la réforme est donc le recul de l'âge minimum de départ à la retraite qui aura de fait des conséquences sur les engagements à long terme et postérieurs à l'emploi.

Cet effet d'ajustement de l'âge de départ induit par la loi a été comptabilisé en résultat dès la date de promulgation (modification de régime, consensus CNCC). La loi ayant été promulguée sur le premier semestre 2023, les impacts sont pris en compte sur la période et s'élèvent à 1,6 millions euros comptabilisés en charges de personnel.

Le montant total de la provision au bilan s'élève à 54,7 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 56,1 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Note 8 – Dettes Fournisseurs

Au 30 juin 2023, les dettes fournisseurs ont une échéance à moins d'un an. Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont en principe payables entre 30 jours et 60 jours.

Note 9 – Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés du 1^{er} semestre 2023 résulte de l'application de la projection du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en milliers d'euros)	Période close le 30 juin 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022	Période close le 30 juin 2022
Résultat net des activités avant impôt	(11 391)	30 080	14 458
Taux légal d'imposition en France	25,83%	25,83%	25,83%
Impôt théorique	2 942	(7 768)	(3 734)
Gain des sociétés non intégrées fiscalement & filiales étrangères	(325)	(410)	68
Filiales étrangères - différences de taux d'imposition	(23)	6	2
Rémunération en actions	13	114	110
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (après IS)	(545)	(2 218)	(1 101)
Différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et le montant de la juste valeur des instruments de capitaux propres émis	-	-	-
Plafonnement de déductibilité des intérêts financiers	-	-	-
Autres produits non taxables et charges non déductibles	(14 234)	(23 063)	823
Impôt effectif	(12 172)	(33 330)	(3 832)
<i>dont impôt courant (hors CVAE)</i>	<i>(138)</i>	<i>(3 413)</i>	<i>(2 627)</i>
<i>dont CVAE</i>	<i>(545)</i>	<i>(2 218)</i>	<i>(1 101)</i>
<i>dont impôt différé</i>	<i>(11 489)</i>	<i>(27 700)</i>	<i>(104)</i>
Taux d'imposition effectif (hors impôts différés)	-6,0%	18,7%	25,8%
Taux d'imposition effectif	-106,9%	110,8%	26,5%

L'impôt différé actif net au bilan a été totalement déprécié au 30 juin 2023 pour un montant complémentaire de (13,2) millions d'euros au regard des résultats prévisionnels et de l'incertitude mentionnée en paragraphe 1.5 du présent document. Les impôts différés bruts sont majoritairement constitués d'impôts différés au titre des déficits reportables qui s'élèvent à 108 millions d'euros au 30 juin, des charges financières pour (11,7) millions d'euros d'impôt différé et des impôts différés liés aux indemnités de départ en retraite.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les actifs d'impôt différé sur les différences temporelles déductibles et sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices imposables futurs est probable.

Note 10 – Capitaux propres et résultat par action

10.1 Capital social

Le capital social de Solocal Group est composé de 131 906 654 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, soit un montant total de 131 906 654 euros (actions auto détenues non déduites).

10.2 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options non encore exercées, actions gratuites). Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Les actions d'auto-détention portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

	Période close le 30 juin 2023	Période close le 30 juin 2022
<u>En moyenne pondérée</u>		
Capital social	131 792 365	131 707 374
Actions d'autocontrôle via contrat de liquidité	(341 360)	(242 224)
Nombre d'actions de base	131 451 005	131 465 150
Plans d'actions gratuites	1 374 893	1 259 801
MCB	4 206	8 483
Nombre actions dilué	132 830 105	132 733 434
<u>Informations complémentaires (moyenne simple)</u>		
Nombre actions de base existantes au 30 juin	131 412 328	131 381 238
Nombre actions dilué existantes au 30 juin	132 525 672	132 759 682

Résultat des activités poursuivies de la période par action attribuable aux actionnaires de SoLocal Group (en euros)

Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions moyen pondéré			
- de base	10	(0,18)	0,08
- dilué		(0,18)	0,08

Résultat des activités abandonnées de la période par action attribuable aux actionnaires de SoLocal Group (en euros)

Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions moyen pondéré			
- de base	10	-	-
- dilué		-	-

Note 11 – Information sur les parties liées

Il n'y a pas eu de nouvelles transactions sur les parties liées au cours du premier semestre 2023. Hervé Milcent serait soumis à une obligation de non-concurrence en cas de cessation de son mandat de Directeur Général pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit dans les conditions visées ci-après : l'interdiction de concurrence sera limitée à une période de 12 mois commençant le jour de la cessation effective des fonctions ; l'indemnité de non-concurrence correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 12 mois, à 6 mois de rémunération totale calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute versée au cours des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation de ses fonctions.

La société pourra, lors de la cessation de fonctions, (i) renoncer au bénéfice de l'engagement de non-concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante) ou (ii) réduire la durée, le champ des activités et/ou le champ géographique dudit engagement (auquel cas le montant de l'indemnité de non-concurrence sera réduit à due proportion).

Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable. Par ailleurs, le versement de l'indemnité de non-concurrence est exclu si le bénéficiaire a la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite. En tout état de cause, aucune indemnité ne peut être versée au-delà de 65 ans. Ces dispositifs ont été approuvés par l'assemblée générale du 2 juin 2022.

Les dirigeants constituant des parties liées au 30 juin 2023 sont les membres du Conseil d'administration, y compris le Directeur Général et les membres du Comité Exécutif.

Solocal n'a pas de parties liées autres que ses dirigeants et administrateurs.

Note 12 - Litiges, actifs et passifs éventuels

12.1 Litiges – évolutions significatives de la période

Dans le cours normal de leur activité, les entités du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

Le Groupe ne considère pas être partie à une quelconque poursuite judiciaire ou procédure arbitraire raisonnablement susceptible d'avoir un impact négatif significatif sur son bénéfice, ses activités ou sa situation financière consolidée.

12.2 Engagements contractuels non comptabilisés / engagements contractuels et engagements hors bilan

Il n'y a pas eu de nouveaux engagements significatifs au cours du premier semestre 2023.

Note 13 - Evénements postérieurs à l'arrêté du 30 juin 2023

Le 7 juin 2023, Solocal Group a annoncé son intention d'engager des discussions avec ses créanciers financiers et a sollicité l'accord des porteurs d'Obligations et de Mini Bond pour différer au 30 septembre 2023 le paiement des coupons dus au 15 juin et au 15 septembre 2023.

Ce report a été accepté en date du 13 juillet 2023 (cf. communiqué de presse à la même date), soit pendant la période de remédiation qui s'étendait du 15 juin au 15 juillet 2023.

Néanmoins, dans la mesure où cet accord n'a pas été obtenu en date du 30 juin 2023, et conformément à la norme comptable IAS1, l'ensemble de la dette obligataire a été présentée en « courant » dans les comptes consolidés du Groupe. Le même traitement a été appliqué au RCF du fait d'une clause de défaut croisé.

L'obtention de l'accord postérieurement au 30 juin 2023 a pour conséquence le réajustement de la maturité des dettes à leurs échéances contractuelles à savoir 31 mars 2025 pour la dette obligataire. S'agissant de la dette RCF, Solocal Group a notifié les prêteurs RCF conformément à la documentation contractuelle pour leur proposer un remboursement en actions de leur créance en septembre 2023, étant précisé qu'en cas de refus de leur part, la maturité de la dette RCF est automatiquement étendue d'une année supplémentaire. Les prêteurs RCF contestent cette extension de maturité considérant que cette option ne pouvait pas leur être proposée compte tenu notamment du cours de bourse de l'action Solocal Group. En application de la documentation contractuelle, Solocal Group considère que, dans ces circonstances, la maturité de la dette RCF est reportée au 30 septembre 2024.

Les discussions avec les créanciers financiers devraient débuter au mois de septembre 2023 sur la base d'un plan stratégique en cours d'élaboration.